

Le 29 avril 2008 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain STAUB, Maire.

Présents : Messieurs FERRIERE – GUILLERMIN – Mme PORTE – Mme PACLIN – DHELIN – Mme DUVILLIE – DELEBECQUE – LAGUILLAUMIE - Mme DAGOBERT – Mme LAVANCHY – CACHON – DEMARAIS - GRIZARD – Mme HUET-MICHEL- LECLERCQ – Mme MARTIN – MORETTI - Mme PICOCHÉ

Absente : Mme DUBUYS

Pouvoirs : Mme PACLIN représente Mr BONNOT – Mme LAVANCHY représente Mr FABRE – Mr LAGUILLAUMIE représente Mr ROUX

Secrétaire de séance : Mme MARTIN

Ouverture de la séance

Après avoir approuvé le compte rendu de la séance du 3 avril 2008, adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal délibère sur les questions suivantes :

I) FONCIER - URBANISME

Cession pour partie de 1095 m² de la parcelle communale AP 964 La Baillie

L'accès à la parcelle communale AP 964 restante a été vérifié et reste totalement possible par les parcelles communales riveraines.

Par 22 voix POUR, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour céder à Mme Mr PREAU 1095 m² à 4 € le m² issus de la parcelle communale AP 964 ; autorise le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

Proposition d'acquisition de la parcelle AT 39 lieudit la Voie des Lys

Le Maire fait part d'une proposition de vente formulée par le propriétaire de la parcelle AT 39 d'une superficie de 3464 m² classée en zone IINAs.

Une proposition d'acquisition à 2.50 € le m² formulée auprès du propriétaire n'a pas été validée ; le Conseil Municipal demande l'avis au service des domaines. A revoir

Demande d'acquisition des parcelles communales CL 55 et AY 77 par Monsieur DHUICQ

Pour la parcelle CL 55 lieudit Le revers de Grais d'une superficie de 940 m² classée en zone NCB, le Conseil Municipal demande l'avis des services des domaines en vue d'une cession éventuelle.

Pour la parcelle AY 77 lieudit Le Gréau Nord d'une superficie de 1 513 m² classée en zone NC, le Conseil Municipal demande l'avis des services des domaines en vue d'une cession, d'un échange ou d'une location. A revoir

Réforme des actes d'urbanisme – Déclaration préalable pour les clôtures

Pour une mise en conformité avec le règlement de la zone d'activités des Bries et par rapport à la réforme des actes d'urbanisme, le Conseil Municipal, par 22 voix Pour, instaure le principe déclaratif de toute clôture longeant les voies du domaine public et privé sur l'ensemble du territoire communal.

II) TRAVAUX

Extension du réseau d'assainissement des eaux usées Route de Joigny et Allée du Château de Régennes

Par 22 voix POUR, le Conseil Municipal valide le dossier de consultation des entreprises en vue du lancement de la procédure des marchés publics pour l'exécution de travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées.

Par 22 voix POUR, le Conseil Municipal accepte la proposition financière d'un montant de 9 440 € HT du cabinet ECMO d'Auxerre relative à un contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées Route de Joigny et Allée du Château de Régennes (mission complète d'assistance au maître d'ouvrage).

III) COMMISSIONS COMMUNALES

Composition de la commission d'appel d'offres

Est élue, à bulletin secret, par 22 voix POUR, la liste suivante :

- titulaires : Messieurs Daniel BONNOT, Bernard FERRIERE et Guy GUILLERMIN
- suppléants : Messieurs Benoît GRIZARD, Raymond DHELIN et Claude LAGUILLAUMIE

Monsieur Alain STAUB, Maire, est président de cette commission

Composition de la commission communale des impôts directs

Par 22 voix Pour, le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes comme

- commissaires titulaires : Messieurs Daniel BONNOT, Jean-Claude DEMARAIS, Benoît GRIZARD, Hervé CHANTIER, Maurice GAUDAU, Madame Nicole GROLLEAU, Bernard FERRIERE (bois) et Jean-Marie SAPIN de Chichery ;
- commissaires suppléants : Messieurs Raymond CACHON, Madame Céline HUET-MICHEL, Claude LAGUILLAUMIE, Jean-François DEHON, Bernard PERIE, Francis PORTE, Pierre MARY (bois) et Jacques SOUPIROT de Branches

Monsieur Alain STAUB, Maire, est président de cette commission

Cette liste sera proposée à Monsieur le Directeur départemental des services fiscaux pour validation.

Composition du comité consultatif communal des sapeurs pompiers volontaires

Par 22 voix POUR, le Conseil Municipal désigne en qualité de membre du comité, Monsieur Marc DELEBECQUE et Madame Maryse DUVILLIE ; Monsieur Alain STAUB en est le Président.

Les sapeurs pompiers seront invités à désigner leurs représentants.

IV) FINANCES

Perception des loyers d'occupation du domaine public par ERDF, GRDF et l'opérateur France Télécom

Pour information, la commune perçoit, depuis 2003, des loyers d'occupation du domaine public d'un montant annuel de 350 € environ pour ERDF ; 1500 € environ pour GRDF et 2 200 € pour France Télécom. Ces montants sont réévalués chaque année en fonction des indices de révision et des travaux annuels réalisés.

Indemnités de surveillance pendant le temps des études surveillées, le temps de cantine et le temps d'inter classe au profit du corps enseignant

Par 22 voix POUR, le Conseil Municipal maintient au profit du corps enseignant la perception d'indemnités pour des activités de surveillance aux études surveillées, à la cantine et aux interclasses.

Aide financière et technique par le Conseil Régional de Bourgogne auprès des collectivités pour des opérations « Cœur de village Plus » et « Village Avenir »

Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de prendre l'attache du Conseil Régional de Bourgogne pour établir un dossier d'aide financière et technique au titre de l'opération « Cœur de Village Plus » et/ou de l'opération « Village Avenir » au regard de la réhabilitation de la propriété récemment acquise rue du Docteur Marlot et de la création d'un parking. Avis favorable est donné.

Le Maire précise qu'un groupe de travail sera constitué pour l'élaboration et le suivi de ces travaux.

V) RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

Les vice-présidents des commissions Sports et Espace culturel et les vice-présidentes des commissions Ecoles et Animation informent le Conseil Municipal de leurs travaux.

VI) INFORMATION DIVERSES données par le Maire

- Le dossier sur le projet de la zone d'activités d'intérêt communautaire aux Bries est consultable en Mairie.
- Le dossier « finances communales » a été présenté par le trésorier municipal au Maire ; ce dernier l'a assuré d'une situation saine et sereine et d'un endettement par habitant minimal au regard des communes d'une même strate démographique départementale et régionale.
- Prochains travaux communaux : finition de la reprise de l'îlot central devant la Mairie ; étude du projet de construction d'un appentis et d'une terrasse dans la cour du foyer, rue du Four à ban.
- Elections au sein des organismes communautaires : auprès de la communauté de communes de l'Auxerrois, Mr Alain STAUB, Maire, a été élu 6^{ème} vice-président ; auprès du syndicat des eaux usées de l'Auxerrois, Mr Alain STAUB a été élu 4^{ème} vice-président.
- Permanence du Maire : elles restent fixées au lundi soir de 17 h 30 à 18 h 30 sauf empêchement.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

- Monsieur DELEBECQUE** précise que les comptes rendus du Conseil Municipal sont consultables sur le site www.appoigny.com (rubrique : conseil municipal : compte-rendu en ligne)
- Madame PICOCHÉ** demande, du fait de l'apport important de déchets triés, l'ajout d'un conteneur pour le plastique (zone de dépôt vers Atac) ou de la création d'un autre site de dépôt sur le territoire communal. Le Maire précise qu'une réflexion doit être menée et rapportée à la Communauté de communes de l'Auxerrois qui a la compétence « déchets »
- Monsieur FERRIERE** précise qu'il a fait apposer une pancarte sur la porte du Foyer, rue du Four à Ban, dans l'attente d'une signalisation plus voyante.
- Madame PACLIN** rapporte la demande d'une corbeille de rue à l'angle de la route des Gorges et la rue Georges Guyot, vers chez Mr NOLIN ;
rapporte les difficultés de stationnement dans la rue Georges Guyot près des commerces.
- Monsieur J. CI DEMARAIS** Téléthon : sollicite la possibilité d'organiser les animations du Téléthon 2008 à la salle polyvalente.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL FIXE AU
JEUDI 19 ou 26 JUIN 2008 à 20 H 00
à la MAIRIE**

Le Maire,

A .STAUB